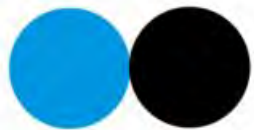


# Coopération sur le marché du travail

ORP et AI – main dans la main en  
Argovie



RAV und IV – gemeinsam  
für die Menschen im Aargau



KANTON AARGAU



Sozialversicherung

# Coopération sur le marché du travail, canton d'Argovie

Projet pour une collaboration interinstitutionnelle prometteuse

## Journée nationale CII

Groupe de réseau – projets cantonaux  
30 octobre 2019, Saint-Gall

**Thomas Buchmann, responsable**  
de l'Office de l'économie et du travail (AWA)

**Karin Hunziker, cheffe de projet**  
Office de l'économie et du travail (AWA), agence des assurances sociales du canton d'Argovie (SVA)



**Projet  
« Coopération  
sur le marché  
du travail »**



# Bases

## Le projet

- se base sur deux éléments principaux :
  - Collaboration intensifiée et structurée entre AWA/ORP et les communes
  - Accent mis sur la collaboration entre AWA/ORP et SVA/AI pour les « tâches communes » à effectuer lors de l'intégration dans le marché du travail
- développe l'idée de « coordination » au sens de « coopération impliquant la réalisation de prestations »
- se fonde sur l'expérience pratique du projet pilote « Pforte Arbeitsmarkt » (« Guichet unique marché du travail »)



# Objectifs à atteindre

- Augmenter les chances d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail et de garder un emploi
  - Les demandeurs d'emploi n'auront plus qu'un seul conseiller à la fois.
  - Les employeurs seront conseillés par un seul service.
  - Les prestations seront meilleures pour les communes pour intégrer les demandeurs d'emploi (aide sociale, réfugiés et pers. admises à titre provisoire)
- Accorder la priorité aux demandeurs d'emploi et ne pas se focaliser sur les frontières institutionnelles
  - Savoir commun, expérience, mise à profit des compétences ; planification commune de la procédure
- Apporter une contribution
  - Pour la population et l'économie du canton d'Argovie (planification sociale)
  - Pour une collaboration interinstitutionnelle prometteuse entre les différents acteurs du canton



# Prestations SVA et AWA

- L'AI est responsable de l'exécution de la LACI pour l'AWA concernant les « cas communs »
  - Une équipe créée au sein de l'AI est spécialisée dans l'insertion conformément à la LAI et à la LACI/LSE.
- L'ORP s'occupe de l'encadrement des employeurs pour l'AI (places d'affectation, etc.).
  - L'AWA multiplie les conseils auprès des employeurs et élargit les tâches pour l'assurance-invalidité.
- L'AI procède au triage des cas (attribution ORP et AI).
  - Répartition rapide et idoine des cas



# Prestations pour les communes (AMplus)

- Sur demande de la commune, l'ORP s'occupe de la gestion des cas pour l'intégration dans le marché du travail.
  - >> Les mesures d'intégration proposées par l'ORP sont facturées.
- Un conseiller en intégration traite une partie des cas (40 dossiers).
- L'intégration dans le marché du travail se divise en trois phases :
  - (1) Évaluation
  - (2) Développement de l'employabilité
  - (3) Intégration dans le marché du travail
- Inscription des DE conformément à la LSE => conforme à la pratique actuelle des ORP
- L'autorité cantonale de la migration fournit des prestations dans le cadre de l'« Agenda Intégration Suisse » visant à intégrer les réfugiés et les pers. admises à titre provisoire.



# Points à discuter





# Points à discuter

- Perte d'autonomie des partenaires
- Planification et gestion communes (formations, ressources, procédures, etc.)
- Nouveaux profils d'emploi ORP (répercussions : formation, nombre de cas, coûts ; mandataires de l'AI et des communes)
- Projet « AMIplus », facturation des prestations fournies par les ORP aux communes





**Merci pour votre attention**

**[www.kooperation-arbeitsmarkt.ch](http://www.kooperation-arbeitsmarkt.ch)**

**[thomas.buchmann@ag.ch](mailto:thomas.buchmann@ag.ch)**

**[karin.hunziker@ag.ch](mailto:karin.hunziker@ag.ch)**